

N° CP 793906
Séance du 13 OCT. 2006

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la délibération n° 2006/I-7è-05 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative à un projet culturel dans le Haut-Rhin

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de programmer les six opérations d'aménagement récapitulées dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de subventions de 42 084 € à prélever sur le crédit inscrit au chapitre 204 Fonction 311, Natures 20414 et 2042 « aides aux bâtiments à vocation culturelle ».

17 OCT. 2006

LE PRESIDENT

Charles BUTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préf. 17 OCT. 2006
Publication 20 OCT. 2006
Pour le Conseil Général
Délegation



Ludovic LIONS